

# Un nouveau bulletin scolaire pour de nouveaux regards

Christiane Férin, principale du collège Jules-Vallès (Le Havre)

Agnès Cerney-Delauney, professeure référente du réseau « ambition réussite » Jules-Vallès (Le Havre)

Ce bulletin est destiné aux élèves de la classe de 6<sup>e</sup> B dite « expérimentale » constituée d'un public d'élèves hétérogène de même type que dans les autres divisions. L'objectif principal du projet de cette classe tourne autour de trois axes : l'évolution du découpage horaire et disciplinaire, l'individualisation/accompagnement vers l'autonomie, l'évaluation. Sur ce dernier point, les actions à mettre en place répondent aux trois principes suivants, tels qu'ils ont été formulés dans la proposition de projet adressée au rectorat : suppression des notes en évaluation formative ; évaluation sommative sous forme de « compositions » deux fois par trimestre ; pratique du dialogue pédagogique et de l'auto-évaluation ; suppression du bulletin traditionnel remplacé par un livret de compétences.

L'équipe de professeurs a donc eu à se doter d'un nouvel outil de communication à destination des familles, tant au niveau de sa forme que de son contenu. Dans l'emploi du temps de chacun des enseignants de cette classe expérimentale, une heure hebdomadaire commune a été ménagée afin

de faciliter la concertation et le travail d'équipe. C'est lors de ces concertations qu'a été élaboré un nouveau bulletin périodique de communication vers les élèves et leur famille.

Ce bulletin se présente non sous la forme d'un bulletin de notes classique mais sous celle d'un livret scolaire (format A3 plié en deux). Il a été conçu au regard des sept piliers du socle commun des connaissances et des compétences. Il les fait apparaître distinctement sous forme de mini-tableaux, en respectant l'ordre établi dans le texte officiel, excepté pour les deux derniers domaines qui se trouvent regroupés et retranscrits sous le terme de compétences transversales. Deux colonnes permettent d'indiquer par une croix si les compétences sont acquises (A) ou non acquises (NA) (un rappel de la signification de ces codes est fait plus haut), une troisième colonne plus large accorde à l'enseignant disciplinaire la liberté de faire des commentaires (remarques ou conseils). Une ligne discrète se trouve placée sous chacun de ces tableaux permettant d'y inscrire les éventuelles notes attribuées à l'élève au cours de la période ciblée.

D'autres éléments d'appréciation du travail de l'élève sont apportés au document. En effet, trois cadres placés à l'en-tête de celui-ci indiquent si l'enfant bénéficie de dispositifs particuliers : PPRE, participation à l'aide aux devoirs, à la section sportive, aux ateliers artistiques proposés par le collège etc. Enfin, le document se termine par un tableau de synthèse, permettant au conseil de classe d'indiquer les points forts de l'élève et les points qu'il devra améliorer. Le président du conseil de classe se doit de proposer et de formuler des actions concrètes et précises pour la période suivante et non de plagier les commentaires des professeurs, en guise de bilan.

Ce livret fait cohabiter deux modes d'évaluation peu compatibles dans leur philosophie : une évaluation formative qui vise à guider l'apprenant dans ses démarches d'apprentissage et une évaluation sommative qui, quant à elle, fait un bilan de l'acquisition d'une notion ou d'un contenu à l'issue d'une période d'apprentissage. Il y a donc

là une ambiguïté qui fera l'objet d'une prochaine réflexion.

On peut toutefois à ce jour, dresser le bilan suivant après enquête auprès de chacun des protagonistes. Pour les familles : le livret constitue un support plus compréhensible, plus complet pour mettre en évidence les progrès ou les difficultés de leur enfant. Elles ont l'impression qu'on s'occupe davantage de lui. Elles semblent rassurées par la transparence des pratiques et des contenus d'enseignement. Cependant, elles n'ont qu'une vision parcellaire du niveau de leur enfant et peinent à comprendre le vocabulaire utilisé par les professeurs même s'ils ont tenté d'être explicites. Pour l'élève : le livret lui offre une vision plus claire de l'évolution dans ses apprentissages. Il permet un dialogue plus fructueux entre lui et le professeur. Il se dit soulagé d'avoir peu de notes. Pour l'équipe pédagogique : chaque membre de l'équipe a une meilleure connaissance des objectifs et contenus des autres disciplines et peut donc les croiser. Le bulletin permet de cerner les problèmes communs, de mieux résoudre aussi les difficultés liées aux compétences transversales. La réflexion nécessaire à une bonne harmonisation des pratiques demande beaucoup de temps. Tout est à repenser et la lourdeur de cette nouvelle gestion semble encore difficile à surmonter. Pour l'enseignant disciplinaire : l'évaluation par compétences lui permet d'établir une progression plus précise et plus rigoureuse ; d'affiner et de formaliser les compétences à atteindre pendant l'année ; d'avoir une vision globale de l'évolution de l'élève sur l'année et de mieux différencier, ce qui permet de mettre en place des dispositifs de soutien spécifiques et individualisés ; de donner du sens à l'appréciation littérale.

Aujourd'hui, le travail qu'occasionne cette expérimentation n'apporte pas encore de changement notable dans les pratiques enseignantes mais oblige à porter un regard nouveau sur l'élève, pour une meilleure individualisation. ■